

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

FEVRIER 2018



VOUS ENTREZ SUR
LE TERRITOIRE DE

MÉTROPOLÉ
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Bienvenue!



CÉRÉMONIE DES VOEUX

Pages 4-7



INFOS LOCALES

Pages 8-9



SPORT

Pages 10-11



TPM

Pages 12-14



TRAVAUX

Page 15



SORTIR

Pages 16-17



INFOS DU JIS

Page 19



AGENDA DU MOIS

Pages 20-21



LA CRAU AUTREFOIS

Page 23





Dans les mensuels d'avril et juin 2017, j'avais déjà longuement abordé les difficultés engendrées par les obligations imposées à la Commune par l'Etat, en matière de construction de logement social. L'actualité m'oblige à y revenir.

Depuis 2008, année de notre première élection, le contingent d'habitat social a doublé à La Crau. Des efforts considérables ont déjà été consentis par les Crauroises et les Craurois. Près de 2 millions de deniers publics ont été investis. Comme je vous le rappelle, la loi exige pourtant que notre Commune bâtit 2200 logements sociaux à l'horizon 2025 (600 sont déjà réalisés).

Au regard de ce chiffre, la position de principe de notre équipe municipale est claire. C'est non !

Certes, il nous faut du logement social, mais en quantité raisonnable, qui corresponde aux demandes en attente formulées par celles et ceux ayant une attache sociale, familiale, ou professionnelle, avec notre commune.

Par ailleurs, pour initier des programmes immobiliers dimensionnés aux objectifs assignés, la Commune devrait acquérir des espaces fonciers, bâtis ou non, dont les prix d'achat, que nous connaissons dans notre Région, sont souvent très élevés.

Outre ces investissements éventuels, au regard de la typologie sociale des attributaires de logements sociaux, une arrivée en nombre important de nouveaux craurois induirait inévitablement la réalisation de nouveaux équipements publics, comme des crèches, des classes, ou des places supplémentaires dans les centres de loisirs. Ce qui aurait pour conséquence d'alourdir fatalement les budgets, et ce, paradoxalement, dans un contexte de réduction sans précédent des aides financières d'Etat allouées aux communes.

Cependant, indépendamment des visions politiques ou des considérations financières qui peuvent faire l'objet de divergences, des paramètres techniques indiscutables constituent des obstacles insurmontables à l'atteinte des objectifs fixés.

En effet, si chaque année, jusqu'en 2025, 100% de toutes les nouvelles constructions à La Crau étaient intégralement composées de logement social, l'objectif de 2200 logements sociaux ne serait malgré tout pas rempli.

A cette ineptie, s'ajoutent des contraintes propres à notre Commune :

- Permettre la réalisation de bâtiments en hauteur en centre-ville ? Impossible. La présence sur la Commune des antennes émettrices de la Marine ne l'autorise pas, et qui plus est, nous ne le souhaitons pas.
- Toucher à nos zones boisées ? Impensable.
- A nos zones agricoles ? Inconcevable. Elles doivent être à tout prix préservées, car elles sont d'une part les supports d'une activité économique importante, et contribuent d'autre part à la qualité de nos paysages, tout en permettant de contenir les eaux de ruissellement lors de périodes de fortes intempéries.

- A nos zones protégées en raison de leur valeur environnementale ? Inimaginable.
- Dans des secteurs à risque d'inondation ou d'incendie ? Irresponsable.
- Créer 100% de logements sociaux, comme la Préfecture nous l'a déjà imposé à l'avenue de la Gare, ou dans les quartiers de la Gensolenne et des Longues encore constructibles sur près de 16 hectares, tout simplement insensé dans l'optique de viser la mixité sociale prônée par la loi.

Les permis de construire font, de plus, très souvent l'objet de recours par des tiers, retardant, voire empêchant la concrétisation d'opérations destinées à créer du logement social. Cela a été le cas par exemple pour le projet prévu sur le site de l'ancienne école Jules Ferry à La Moutonne, contre lequel l'association « Les Amis de la Moutonne » a mené une procédure devant le tribunal administratif.

D'autre part, les bailleurs sociaux qui s'engagent dans la réalisation de programmes immobiliers destinés à produire de l'habitat social, n'arrivent parfois pas à accéder à l'équilibre dans le montage financier de leurs opérations, en raison de la nature et du montant des travaux nécessaires. Cela récemment était le cas pour un projet, quartier du Trulet à Maraval, pour lequel l'opérateur a fini par se retirer.

Un constat conforte mon analyse. Depuis 2013, année à partir de laquelle, l'Etat, s'est arrogé la possibilité de délivrer à la place de la Commune, des autorisations d'urbanisme destinées à des logements sociaux, il a tout bonnement réussi à n'en réaliser... Aucun. Ce résultat semble illustrer la réalité des obstacles rencontrés dans l'application de la loi.

Toutefois, pour non-respect de nos obligations, un arrêté signé dernièrement par Monsieur le Préfet vient infliger à la Commune, une pénalité financière sourde, aveugle, et répondant à une politique dogmatique, susceptible d'avoisiner les 850 000 Euros. L'Etat veut nous mettre à genoux, plutôt qu'être partenaire et force de propositions.

Si cette sanction se confirmait, nous serions amenés à opérer des choix difficiles, comme supprimer certains engagements de notre programme de mandat, réduire les subventions aux associations, stopper certaines animations, ou augmenter la fiscalité. Il n'y a pas d'autres solutions.

Mais sachez, que je ne soumettrai aucune décision au conseil municipal, sans avoir consulté préalablement les Crauroises et les Craurois.

Je ne serai pas le Maire qui assumera la responsabilité d'emmener notre commune vers une gestion financière désastreuse pour son avenir. Tout comme je ne serai pas le Maire qui assumera la responsabilité de défigurer notre Ville en portant atteinte à la qualité de vie à La Crau. Cette dernière a été façonnée avec attention par les municipalités successives durant plusieurs décennies. Beaucoup nous l'envient, et elle nous est tellement précieuse.

Christian SIMON

Maire de La Crau

Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

LES TEMPS FORTS DE LA CÉRÉMONIE

Logements sociaux, conséquences des mesures nationales sur la gestion communale, contraintes budgétaires, mise en place de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, mais aussi bilan des réalisations et projets à venir... tous ces points ont été largement développés par Christian SIMON, Maire de La Crau, lors de ce traditionnel grand rendez-vous de début d'année avec les Crauroises et les Craurois. Nous vous proposons de revenir sur les temps forts de son discours.

« Après seulement cinq années de collecte sélective des déchets sur l'ensemble des quartiers, les Crauroises et les Craurois, sont celles et ceux qui effectuent le mieux le tri de leurs papiers, cartons, et plastiques, parmi les douze Communes de Toulon Provence Méditerranée. »

Les habitudes prises portent leurs fruits.

« 2200. Il s'agit du nombre de logements sociaux que l'Etat impose à la Commune de La Crau, de bâtir à l'horizon 2025. »

Christian SIMON s'oppose farouchement à cette volonté de l'Etat. D'autant que ce chiffre est ubuesque, puisque si chaque année, 100% de toutes les nouvelles constructions à La Crau étaient constituées intégralement de logements sociaux, cet objectif ne serait malgré tout pas atteint.

« Pour non-respect de ses obligations en matière de logements sociaux, un arrêté de M. le Préfet nous inflige, une pénalité financière sourde et aveugle, susceptible d'avoisiner les 850 000 Euros. »

L'Etat veut mettre la commune à genoux, plutôt qu'être partenaire et force de propositions.

« Si cette sanction se confirmait, nous serions amenés à opérer des choix difficiles, comme supprimer certains projets de notre programme, réduire les subventions aux associations, stopper certaines animations, ou augmenter la fiscalité. »

Il n'y a pas d'autres solutions. Mais aucune décision ne sera soumise au conseil municipal, sans avoir consulté en amont les Crauroises et les Craurois.

« Je ne serai ni le Maire qui assumera la responsabilité d'emmener notre commune vers une gestion financière désastreuse, ni le Maire qui assumera la responsabilité de défigurer notre Ville, en portant atteinte à la qualité de vie à La Crau. »

Cette dernière a été façonnée avec attention par les municipalités successives, durant plusieurs décennies. Beaucoup nous l'envient, et elle nous est tellement précieuse.

« Par le passé, dès son amorce, j'avais plusieurs fois abordé les conséquences de la diminution brutale des contributions financières apportées aux Communes par l'Etat. »

Elle ébranle leur capacité financière à réaliser les investissements ou à maintenir en l'état les services permettant de répondre de manière optimale, aux besoins de leurs habitants. Comme indiqué dans le programme électoral de 2014, le choix assumé de l'équipe est de maintenir le niveau





de services à la population. Pour cela, la solution est hélas de réduire les investissements. Il est vrai que la dette par Français est de l'ordre de 35 000 Euros. Le pays ne peut continuer de vivre indéfiniment à crédit, et accroître un peu plus chaque jour son déficit. Il est donc tout à fait logique et sain, de faire du redressement de nos comptes, une priorité.

« Nul ne peut contester la volonté de l'Etat de réduire les dépenses publiques. C'est la nature des orientations du nouveau gouvernement pour atteindre cet objectif, qui pose question. »

On peut prendre ainsi comme exemple la fin des contrats aidés pris en charge quasi-intégralement par l'Etat. Bien évidemment, ces derniers ne peuvent être considérés comme un aboutissement pour les bénéficiaires, comme pour les employeurs. Utilisés de façon adaptée, ils avaient cependant le mérite d'offrir pour une période donnée, un revenu minimum contre un véritable emploi ; de permettre de former des professionnels peu ou pas qualifiés, avant que ces derniers ne retournent sur le marché du travail et de proposer une rotation de ces personnes, pour en faire bénéficier le plus grand nombre. Aujourd'hui, l'ensemble des services municipaux, nos crèches, et les clubs sportifs locaux sont touchés. Avec ces contrats, ils employaient auparavant du personnel destiné notamment à l'encadrement des enfants. Ils se retrouvent désormais dans des situations préoccupantes, pour la continuité de leur fonctionnement, et se retournent fatalement vers la municipalité.

« Par ailleurs, non seulement l'Etat a fermé les vannes des recettes au profit des communes, mais il leur transfère d'autre part, toujours plus d'obligations. Maintenant, il leur revient de concevoir les passeports biométriques, les cartes d'identité et de formaliser les Pactes Civils de Solidarité. »

N'oublions pas également que les collectivités territoriales françaises réalisent 70% des investissements du pays et ce, en votant des budgets impérativement équilibrés, contrairement à l'Etat, qui lui, pour fonctionner, peut dépenser plus que ce qu'il ne possède.

« Chaque coupe financière frappant les collectivités, est en réalité, un coup porté à l'économie locale et à

ses emplois, les emplois de nos familles, de nos amis. »

Les décisions politiques prises à l'échelon national ont un impact sur les finances locales et les choix budgétaires induits.

« Depuis plusieurs années, la loi impose le regroupement des Communes françaises au sein d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : ce qu'on appelle plus couramment l'intercommunalité. »

Cette obligation légale poursuit deux objectifs majeurs :
✓ rationaliser les dépenses inhérentes aux services publics
✓ créer les conditions d'un développement socio-économique compétitif et harmonieux, sur un bassin de vie cohérent.

Ainsi, La Crau appartenait depuis 2009 à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) qui mettait déjà en œuvre différents services publics, en lieu et place de ses douze Communes membres telles que l'assainissement des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets, les transports collectifs et le tourisme.

« Début 2017, la loi a laissé la possibilité à Toulon Provence Méditerranée, de changer de statut pour devenir Métropole. TPM étant placée entre deux autres puissantes entités, que sont Nice et Aix-Marseille-Provence, le choix devenait inéluctable, et vos élus ont émis un avis très majoritairement favorable à cette transformation. »

L'objectif affiché et assumé est de lui donner les moyens de mener une politique ambitieuse, en matière notamment de logements, d'emploi, de transports ou de cadre de vie.

« Cette mutation est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. L'année en cours constituera une phase de transition sur le plan administratif, qui permettra d'accompagner le changement. »

Cependant, d'ores-et-déjà, d'autres compétences comme la voirie, les espaces verts, l'eau potable, ou l'aménagement du territoire, sont désormais du ressort de la métro-

VOEUX 2018

pole Toulon Provence Méditerranée, et ne sont plus exercées par la Ville de La Crau. Des agents municipaux craurois seront à ce titre transférés et TPM deviendra leur nouvel employeur au 1^{er} janvier 2019.

« Concrètement, cette opération doit être invisible pour les Crauroises et les Craurois. La Commune reste l'interlocuteur privilégié pour faire valoir leurs intérêts. »

C'est une évolution nécessaire. Souvenons-nous, lorsque la Commune avait fait le choix de rejoindre TPM au cours du premier mandat. Qui s'en plaint aujourd'hui ?

« 2018 verra démarrer 2 chantiers majeurs du projet de la majorité municipale. En premier lieu, le futur parc des sports Louis Palazy, dont bénéficieront les collégiens et les sportifs craurois, au sein d'un complexe rénové, offrant de nouvelles installations dédiées à la pratique de la boxe et du tennis de table. Le second projet est je crois, celui qui nourrit le plus l'impatience des petits craurois tout comme de leurs mamans, il s'agit de l'extension du Parc du Béal. »

Deux projets phares qui ne seraient jamais sortis des cartons,

sans le soutien financier du Département, présidé par notre Conseiller Départemental Marc Giraud.

A proximité, l'avenue de Limans qui fait déjà l'objet de la réfection du réseau d'assainissement, sera requalifiée, embellie, et recevra un nouvel enrobé anti-bruit, pour améliorer la quiétude des riverains. A La Moutonne, l'avenue Jean Monnet sera elle aussi complètement rénovée d'Est en Ouest, de la limite communale avec Hyères jusqu'à celle de Carqueiranne.

« Je le répète encore et toujours. Il nous faut impérativement contribuer au maintien de nos commerces de proximité, en y réalisant nos achats quotidiens. Outre les emplois induits, il en va de la cohésion sociale de notre ville. »

La majorité municipale s'efforce de mener une politique, créant les conditions d'une attractivité commerciale. Des investissements seront à nouveau consentis en matière de structuration urbaine.

« L'avenue Jean Toucas sera ainsi reprise, et rendue plus belle. Le parking Jean Moulin sera étendu au Sud de la bibliothèque, proposant près de 50 places supplémentaires en plein centre. De la même façon, un parking d'une vingtaine de places, sur la partie Nord-Ouest de l'avenue Jean Toucas, verra le jour, avec des passages favorisant une meilleure mobilité pour les piétons et vélos. »

Là encore, sans l'apport financier de notre partenaire le

Conseil Régional, cette vision d'ensemble de notre cœur de ville, ne pourrait pas se traduire par ces opérations.

Dans nos quartiers, des contraintes techniques ont entraîné du retard dans la mise en chantier des voiries annoncées en 2017. Malgré tout, les rues Modigliani, des Grands Pins, les allées des Vergnes et ses impasses connaîtront enfin un coup de neuf. Il en sera de même pour les rues des Ormes et des Frênes.

L'extension de notre dispositif de vidéo protection, à nos entrées et sorties de ville, touchera à sa fin.

Les étapes administratives préalables à la construction de la gendarmerie, quartier des Avocats, débiteront.

Il est à souligner que ces investissements seront réalisés sans variation des taux de vos impôts locaux en 2018.

« Toutefois, j'insiste lourdement. Ces engagements-là, se concrétiseront en l'état, si et seulement si, la fameuse pénalité liée aux logements sociaux, nous épargne. Quoi qu'il en soit, toutes les actions de l'équipe municipale continueront d'être guidées par 4 lignes directrices : sécurité, animation, propreté, et cadre de vie. »

Seule, la Municipalité ne peut cependant pas obtenir les résultats escomptés, qui dépendent de l'engagement collectif de toutes les composantes du tissu socio-économique local. Commerçants, artisans, entrepreneurs, bénévoles des associations, élèves, parents, enseignants, personnel municipal, élus, jeunes ou seniors, actifs ou non, tous, ensemble, avons un rôle essentiel à jouer, pour être acteur et non spectateur de notre quotidien.



LES CRAUOIS A L'HONNEUR

La cérémonie des vœux était cette année encore l'occasion de mettre en lumière des Craurois qui se sont particulièrement distingués.



1

1 Francis SAUVAN

Cet habitant du Hameau des Avocats s'est largement impliqué dans la vie associative de la commune durant de nombreuses années. Il a tout d'abord œuvré au sein de l'association des Amis de l'Eglise puis de l'USC Foot, en qualité de dirigeant, ceci jusqu'en 1998. Les « footeux » se rappellent encore de la tonalité de sa voix légendaire et de ses commentaires mémorables au bord des terrains ! Par la suite, il a intégré l'Amicale Bouliste Moutonnaise qu'il dirige d'ailleurs encore aujourd'hui. Enfin, Francis SAUVAN est aussi le porte-drapeau de la municipalité lors des cérémonies patriotiques auxquelles il participe systématiquement, prouvant ainsi son fort attachement au devoir de mémoire. Christian SIMON lui a remis la Médaille de la Ville.



2

2 Laurent FALAIZE

Dirigeant de l'entreprise FIOUL 83 située dans la zone d'activités de Gavarry qu'il a créée en 1993, Laurent FALAIZE est également connu pour ses nombreuses implications économiques et sociales. Il a ainsi notamment à cœur de lier le développement économique des entreprises à la destinée du bassin de vie craurois sur lequel il a grandi, travaille et voit grandir à présent ses enfants. Depuis 2004, il est Président du réseau Riviera Yachting Network qui regroupe plus de 90 entreprises. A ce titre, il s'applique à promouvoir, auprès des ports, l'accueil des yachts qui génèrent d'importantes retombées économiques pour notre territoire. Laurent FALAIZE est également administrateur de l'Union Patronale du Var depuis 2007 et siège au sein du Conseil de Développement Economique de Toulon Provence Méditerranée. En octobre 2011, il crée l'association d'entreprises « La Crau Pôle » qui rassemble plus de 170 TPE et PME, représentant 1200 emplois. Cette association qu'il préside est à l'origine d'une dynamique fédérant les zones d'activités crauroises en apportant un soutien aux établissements et en contribuant à la qualité de vie des salariés. Christian SIMON lui a remis la Médaille de la Ville.



3

3 Alain BRENGUIER

Père de 3 enfants et grand-père de 6 petits-enfants, Alain BRENGUIER est le PDG de la Société BC Transports située dans la zone d'activités de Gavarry, créée il y a 25 ans, et qui réunit 400 salariés. Sa passion du sport le conduit à s'investir bénévolement au sein du Rugby Club Hyérois puis du Rugby Club de Carqueiranne Hyères. En 2010, il sera à l'initiative de l'adhésion de la ville de La Crau au nouveau projet du Rugby Club de Hyères Carqueiranne La Crau, dont il prendra la présidence. Sa grande priorité est le développement de l'école de rugby. Il a ainsi mis en place un service de transport en bus pour faciliter la venue des enfants aux entraînements et, depuis la rentrée, des séances d'aide aux devoirs encadrées par des parents bénévoles, des éducateurs et des dirigeants. Pour rappel, le club comprend plus de 700 licenciés et a obtenu de très beaux résultats : 2 équipes cadets et 2 équipes juniors sont championnes de Côte d'Azur, l'équipe Espoirs et l'équipe Séniors sont Championnes de France et l'équipe Séniors a accédé en Fédérale 1. Christian SIMON et Anne-Marie METAL, Maire-Adjointe déléguée au Sport, lui ont remis la Médaille de la Ville avec la volonté de mettre à l'honneur, à travers lui, le travail collectif des joueurs, des éducateurs et des bénévoles du RCHCC.

4 Les collégiens lauréats du Brevet des Collèges avec la mention Très Bien

45 jeunes craurois ont obtenu la mention « Très Bien » à la session 2017 du Brevet des Collèges. Afin de redonner du crédit à la réussite scolaire et de récompenser ces lauréats pour leur excellent travail, une tablette tactile a été offerte à chacun d'entre eux.



4

ENQUETE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : Activités de transit, regroupement et tri de déchets dans la ZAC de Gavarry

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, une enquête publique est ouverte **du 29 janvier au 1^{er} mars 2018 inclus**. Elle concerne la demande de la Société CROC'MET, située dans la ZAC de Gavarry (Avenue Bréguet), d'exploiter une installation de collecte, transit, tri et regroupement de déchets de toute nature à cette même adresse.

Le dossier, assorti d'une étude d'impact, d'une étude de dangers et de l'avis de l'autorité environnementale consultée en amont, est déposé en Mairie de La Crau. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Vous pouvez également le consulter, pendant toute la durée de l'enquête :

- ✓ sur le site internet de la Préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE),
- ✓ de manière dématérialisée sur un poste informatique en Mairie de La Crau, aux jours et heures d'ouverture au public.

M. Marc SOREL, Lieutenant-colonel de Gendarmerie (e.r.) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon. **Il sera présent en Mairie de La Crau pour recevoir les observations du public :**

- ✓ **le mardi 6 février 2018**, de 14h à 17h
- ✓ **le mercredi 14 février 2018**, de 14h à 17h
- ✓ **le vendredi 23 février 2018**, de 9h à 12h
- ✓ **le jeudi 1^{er} mars 2018**, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Un registre sera tenu à la disposition du public en Mairie de La Crau sur lequel les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées. Celles-ci pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur par correspondance (Hôtel de Ville - Boulevard de la République 83260 LA CRAU) ou par voie électronique à l'adresse mail : crocmet-lacrau-epvar@administrations83.net

À l'issue de l'enquête, le Préfet du Var, après avis du Conseil départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques, sera amené à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité. Toute personne pourra alors prendre connaissance en Préfecture du Var (Bureau de l'Environnement et du Développement durable) et en Mairie de La Crau, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur le site internet de la Préfecture du Var.

VACANCES D'ÉTÉ

SÉJOURS MULTI-ACTIVITÉS
SPORTIFS, LINGUISTIQUES
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

4-17
ans



O DEL VAR

COLONIES DE VACANCES : DEBUT DES INSCRIPTIONS

Le catalogue de l'ODEL Var pour l'été 2018 est disponible en téléchargement sur le site www.odelvar.fr. Centres de vacances, séjours sportifs, culturels ou linguistiques : une multitude de choix à votre disposition pour occuper vos enfants, de 4 à 17 ans, pendant les vacances estivales.

Inscriptions ouvertes à compter du 1^{er} février 2018

- ✓ sur le site internet de l'ODEL Var : www.odelvar.fr
 - ✓ par téléphone au 04.94.925.985 (service commercial de l'ODEL Var)
- Attention ! Les places sont numérotées

Infos : auprès du Service Jeunesse de la Mairie
(Mairie Annexe - 15, Boulevard de la République)

ECOLES

CAISSE DES ECOLES : Désignation des représentants des parents

A la suite de l'appel à candidature pour désigner les représentants des parents d'élèves au sein du Comité de la Caisse des Ecoles, cinq parents se sont présentés dans les délais impartis, soit avant le 15 décembre 2017, 17h. Trois sièges restaient donc à pourvoir. Trois parents ont toutefois déposé une demande de candidature les 18 et 19 décembre 2017. Au vu de la disponibilité de trois sièges, leur candidature au sein du Comité de la Caisse des Ecoles a été retenue.

Dans la mesure où huit postes étaient à pourvoir au sein du Comité, les huit parents candidats ont tous été déclarés représentants titulaires, sans qu'il soit besoin de procéder à un scrutin. Ils ont pris leurs fonctions en janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

Le nouveau Comité de la Caisse des Ecoles qui a compétence essentiellement en matière de restauration scolaire, se compose comme suit :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL	REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
SIMON Christian	COTTAR Audrey
GARCIA Marie-claude	DURANTI Emmanuelle
ROQUEBRUN Alain	GALLOU Matthieu
METAL Anne-marie	IANNOLO MEDINA Amélie
TESSORE Elodie	KERVAZO Camille
DAZIANO Michèle	MARIANI Natacha
MICHEL Coralie	MERIC Béatrice
FOURMILLIER Delphine	TEYSSIER Cyril

Sont associés à ce Comité, lors des réunions, les Directeurs et Directrices des écoles, l'Inspecteur de l'Education Nationale ainsi qu'un représentant du Préfet du Var.



CRECHES PROVENCALES

RÉSULTATS DU CONCOURS

L'Office de Tourisme a organisé en décembre dernier un concours de crèches provençales ouvert à tous les Craurois. Ce concours a réuni 25 participants dans 3 catégories différentes. A noter, le très bel effort de créativité dont chacun a su faire preuve pour l'agencement et la présentation de sa crèche.

Voici les résultats :

✓ Catégorie « Petite crèche » (moins de 1 mètre)

1^{er} prix : Mme RAYBAUD

2^{ème} prix : M. JEAN & fils

3^{ème} prix : Mme DUPUIS

✓ Catégorie « Moyenne crèche » (de 1 à 3 mètres)

1^{er} prix : M. et Mme ESTELLIN

2^{ème} prix : M. et Mme GROSSO

3^{ème} prix ex-aequo : Mme GOLETTO et Mathis ROSAN

✓ Catégorie « Grande crèche » (plus de 3 mètres)

1^{er} prix : Mme Caroline CAHAIGNE

2^{ème} prix ex-aequo : M. et Mme PARONCINI / M. et Mme VALENTIN

3^{ème} prix : M. et Mme JASON

Un prix spécial « Très Grande Crèche » a été décerné à M. et Mme WALMACQ

Les participants du concours



Anne-Marie METAL
Adjointe déléguée au sport
et à la vie associative

ZOOM SUR...

FLASH M CREW, FÉDÉRATEUR DE SOURIRES ET DE PARTAGE

L'association Flash M Crew a été fondée il y a 4 ans par 4 passionnés : Vincent HERMITE, Corinne et Sophie MONTFORT, et Sabine DUTTO. L'objectif premier était de créer une association de danse... pour les non danseurs ! Le concept est en fait très simple : permettre à des personnes de tous niveaux et venant de tous horizons de se regrouper en toute bonne humeur, dans un esprit chaleureux et familial, autour d'un dénominateur commun, la danse en l'occurrence.

Pari gagné pour le quatuor puisqu'aujourd'hui l'association compte environ 200 adhérents et dispose d'un local flambant neuf permettant de les accueillir dans les meilleures conditions.

Une école de danse « pas comme les autres »...

Même si elle propose des cours tels que fitness, éveil, hip hop, street dance ou gota (mélange de danses ensoleillées), Flash M Crew n'est pas une école de danse traditionnelle. La charte qu'elle a mise en place le résume bien : ses différents « commandements » sont basés sur les notions de plaisir, de joie, de partage et de bienveillance. Ainsi, même si les cours sont préparés, ils laissent toujours une large place à l'improvisation. Vincent et Corinne, tous deux professeurs, l'affirment : « *Cela participe à l'esprit de fête et de folie auquel nous tenons et cela permet également aux élèves de lâcher-prise et de se détendre totalement* ». De plus, ils proposent des chorégraphies dynamiques, mais surtout accessibles à tous et qui peuvent même être réalisées en famille. Des moments de convivialité tels que célébration des anniversaires, apéros, galette des rois, fête d'Halloween, etc. contribuent à cet état d'esprit fédérateur.

De nombreuses actions tout au long de l'année

Par ailleurs, l'association est très active en termes d'animations et de projets. Elle organise ainsi régulièrement des « Flash Mobs » à la Crau, mais aussi sur toute l'aire toulonnaise. Il peut s'agir de simples regroupements ouverts à tous les adhérents en un lieu donné, pour faire partager au public leur plaisir de danser, mais aussi de véritables prestations qui peuvent être réalisées dans le cadre de manifestations sportives (animations pendant des matchs du HTV, des matchs de hand, de volley...) ou d'événements particuliers. Un gala est également présenté chaque année, en fin d'année scolaire, à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric.

Au titre des projets à venir, l'association Flash M Crew prépare la célébration de ses 4 ans d'existence pour le mois de mars. Plusieurs « Flash Mobs » devraient aussi intervenir dans les prochains mois.

INFOS UTILES

- ✓ L'école de danse est située à La Crau - 105, Rue du 22^{ème} BMNA
- ✓ Les cours sont proposés du mardi au vendredi, à partir de 17h30 (dès 16h30 le mercredi) et le samedi de 11h à 12h, pour tout public, à partir de 4 ans et sans limite d'âge !
- ✓ Tel : 06.68.79.70.31
- ✓ Site internet : www.flashmcrew.com
- ✓ Facebook / Flash M Crew, Fédérateur de sourires et de partage



DIDIER ET HESTIA : histoire d'un binôme uni par la pratique du canicross

Hestia est un berger belge (malinois) femelle très active et très dynamique qui a un fort besoin de se dépenser. Lorsqu'elle est arrivée dans le foyer de Didier, celui-ci venait d'arrêter le judo, après 35 ans de pratique, et souhaitait se consacrer à une autre discipline. La solution fut vite trouvée : le canicross.

« Cette discipline m'a plu de suite », dit Didier. « On y trouve une complicité entre l'animal et le maître dans un même effort sportif. » Rappelons en effet que le canicross permet au chien et à son maître de courir ensemble, en fonction des capacités de chacun. Ainsi, le chien peut aider dans les parties difficiles comme les montées, et le maître doit régler son allure sur celle du chien, en le respectant et sans jamais le forcer, ni le tirer. L'activité peut se pratiquer en loisir et en compétition, le but étant toujours de se faire plaisir avec son chien. Un équipement de base est par ailleurs nécessaire : harnais et longe avec amortisseur pour le chien, ceinture ou baudrier pour le coureur.

Après des mois d'entraînement, Didier et Hestia ont participé à leur première compétition en 2013. Ce fut un succès puisqu'ils sont montés sur la plus haute marche du podium dans leur catégorie ! Depuis, tous deux ont parcouru plus de 8300 km, ce qui leur a permis d'accéder à plusieurs podiums, notamment lors du premier canicross organisé l'automne dernier à La Navarre où ils ont décroché une très belle 2^{ème} place.

Il n'existe pas pour l'instant de club de canicross à La Crau. Didier réfléchit en ce sens à un projet de création d'une association. En attendant, il est possible de participer à des sorties en groupe auxquelles les personnes intéressées peuvent éventuellement se joindre...

Pour plus d'infos :

Vous pouvez consulter le site internet de la Fédération des Sports et Loisirs Canins : www.fslc-canicross.net

Vous pouvez contacter Didier SCHOONHEERE par mail : kenmei83@gmail.com

PRINCIPES ET BIENFAITS DU CANICROSS

- ✓ Le canicross est parfait pour augmenter et développer la complicité entre le chien et son maître.
- ✓ Il donne confiance au chien ainsi qu'au maître et aide à socialiser le chien si les sorties sont en groupe.
- ✓ Il améliore la condition physique du maître et du chien.
- ✓ Une initiation peut être envisagée pour le chien à partir de l'âge de 6 mois.
- ✓ L'entraînement sérieux peut commencer dès que le chien a atteint sa taille adulte (généralement entre 12 et 18 mois selon la race).
- ✓ L'avantage du canicross est que la vitesse de course du chien est toujours limitée par celle du maître : il y a donc moins de risque de blessure pour le chien.
- ✓ Il ne faut pas oublier qu'il faut respecter le niveau d'expérience du chien, selon s'il est habitué à courir ou non.



INFOS

SKI CLUB DE LA CRAU

Le Ski Club organise durant toute la saison d'hiver des sorties, sorties scolaires et week-ends. Voici les prochaines dates :

- ✓ Sorties journées les samedis 10 et 18 février à Isola 2000 ou Auron
- ✓ Week-end à Risoul - Vars, les 17 et 18 mars
- ✓ Sorties scolaires (pour les CM1, CM2 et collégiens), les samedis 10 février et 24 mars (destination en fonction de l'enneigement)

Inscriptions : lors de la permanence du Ski Club au Gymnase du Fenouillet (Bureau n°6 - 1^{er} étage), les mardis et jeudis de 17h30 à 19h, et le lundi aux mêmes horaires pour les sorties scolaires.

Attention ! Cette permanence est fermée pendant les vacances scolaires.

Infos :

06.85.59.62.87



Depuis le 1^{er} janvier, Toulon Provence Méditerranée a rejoint le réseau des 22 métropoles françaises. Un changement de statut mais surtout une évolution historique qui s'inscrit dans la dynamique intercommunale en œuvre depuis 2002 : défendre, construire, développer l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants.



« Que de chemin parcouru depuis 2002, que de grands projets réalisés sur tout le territoire grâce à l'intérêt communautaire ! Les communes réunies et solidaires depuis 15 ans, ont bénéficié de cette **dynamique collective pour le bien de leurs habitants, sans rien sacrifier de leur identité** » a rappelé le Président de TPM Hubert Falco, aux côtés des vice-présidents et maires * le 8 janvier en conférence de presse. «*Une chance pour le territoire!*», ont-ils déclaré d'une seule voix.

Avec plus de 437 000 habitants, TPM vient aujourd'hui se placer en **14^{ème} place des métropoles françaises**. Son périmètre géographique reste inchangé.

« **La dimension humaine**, avec le transfert d'agents municipaux, qui resteront pour la plupart dans leur commune d'origine, est un sujet très important qui se fera dans les meilleures conditions », se sont accordés les maires et vice-présidents.

Christian Simon, Vice-président et Maire de La Crau, a lui précisé que « *c'est une métropole de projets que nous souhaitons !* ».

Qu'est-ce qu'une métropole ?

Une métropole est le stade le plus avancé de l'intercommunalité, après la communauté de communes, la communauté d'agglomération et la communauté urbaine. Elle se distingue des autres niveaux par **l'ampleur de ses compétences obligatoires**, en particulier des compétences qui lui sont transférées par ses communes membres.

Le statut de métropole vise à donner aux grands bassins de vie français des marges de manœuvre opérationnelles et financières accrues, pour favoriser l'aménagement et le développement de leur territoire. Cela permet de **répondre aux attentes croissantes des administrés tout en autorisant des économies d'échelle** grâce à la mutualisation de certains services.

Pour TPM, l'enjeu de la transformation en métropole est majeur et historique. Elle permettra en effet à l'intercommunalité de **disposer de compétences renforcées, de bénéficier de davantage de dotations et de subventions d'Etat, et de gagner en influence** sur les plans régional, national, européen et mondial.

Une transition en douceur en concertation avec les communes

Si certaines compétences communales sont transférées à la métropole, le rôle central des communes est conservé, dans un souci de **proximité et de réactivité**.

L'objectif premier consiste à assurer la continuité du service public, sans en altérer la qualité et sans incidence négative pour les administrés. C'est pourquoi l'année **2018 sera une année de transition** qui permettra aux communes et à TPM de s'organiser. Le personnel communal affecté aux compétences transférées ne sera transféré qu'au 1^{er} janvier 2019. L'année 2018 doit permettre de construire cette organisation dans l'intérêt partagé de la métropole, des communes et des usagers.

** Christiane Hummel, Jean-Sébastien Vialatte, Marc Giraud, Jean-Pierre Giran, Robert Beneventi, Christian Simon, Gilles Vincent, Ange Musso, Hervé Stassinis, Marc Vuillemot, Jean-Pierre Haslin, Yannick Chenevard, Francis Roux, Robert Cavanna, Jean-Claude Charlois, Robert Masson*

Tout savoir sur la métropole TPM : le contexte juridique, les nouvelles compétences, les enjeux, le projet métropolitain,...

www.metropletpm.fr/tpm-devient-metropole



TPM EN CHIFFRES

- ✓ 12 communes
- ✓ 437 460 habitants, soit 42 % de la population du Var
- ✓ 366 km² de superficie
- ✓ 200 km de littoral
- ✓ 1160 agents TPM, dont 500 transférés avec les équipements culturels
- ✓ 81 conseillers communautaires
- ✓ 588 millions d'euros investis entre 2003 et 2016 sur l'ensemble du territoire

On peut également citer :

- ✓ 1 aéroport international Toulon-Hyères, 1 gare TGV avec 1 million de passagers en été 2017
- ✓ 1^{er} port militaire de France et d'Europe, 1^{ère} Base Navale sur la Méditerranée et 35 000 emplois liés à la Défense
- ✓ 1^{er} port de desserte vers la Corse et 3^{ème} port français d'embarquement pour les croisières avec 151 escales et 300 000 passagers en 2016
- ✓ 30,4 millions de voyageurs sur le Réseau Mistral en 2016
- ✓ 6 pôles de compétitivité
- ✓ 65 zones d'activités économiques réparties sur 1105 ha, plus de 90 millions investis de 2003 à 2016
- ✓ 48 000 établissements actifs représentant 100 000 salariés
- ✓ 15 000 étudiants
- ✓ 285 000 spectateurs et visiteurs des équipements culturels TPM
- ✓ 15 000 personnes fréquentent chaque semaine les équipements sportifs communautaires
- ✓ 3,5 millions de touristes en 2016

TPM SOUTIENT SES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU



Depuis 2008, Toulon Provence Méditerranée apporte un soutien financier aux athlètes de haut niveau dans les catégories Elite et Espoir. Depuis 2014, cette aide s'étend à l'ensemble des sportifs de haut niveau (catégories Espoir, Jeune, Senior et Elite), afin d'encourager et de valoriser les sportifs du territoire.

Au total, ce sont 38 jeunes athlètes qui ont bénéficié en 2017 de l'aide TPM d'un montant de 400 euros. Début décembre, le complexe sportif Léo Lagrange accueillait ces athlètes, au cours d'une remise des prix présidée par Christian Simon, Vice-président de TPM.

Athlétisme, aviron, haltérophilie, cyclisme, trampoline, natation, pentathlon moderne, voile, tir, roller ou encore tennis de table, les jeunes sportifs se démarquent dans des sports divers et variés.

LE NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DE LA RÉNOVATION

Avec la mise en place de ce nouveau dispositif, TPM et l'équipe d'animation du bureau spécialisé CITEMETRIE vous conseillent et vous accompagnent gratuitement dans tout projet d'amélioration de votre logement.

A qui s'adresse le dispositif ?

Sur l'ensemble du territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée*, comprenant donc la Ville de La Crau, **le dispositif d'aides** s'adresse :

- ✓ aux (co)propriétaires qui occupent leur logement,
- ✓ aux (co)propriétaires bailleurs,
- ✓ aux locataires.

Quels sont les domaines d'intervention ?

Concrètement, TPM et CITEMETRIE vous accompagnent dans :

- ✓ la réalisation de **travaux d'économies d'énergie** permettant d'améliorer votre confort et de réduire significativement vos charges d'énergies,
- ✓ la rénovation complète de votre **logement dégradé** (mises aux normes de décence, d'habitabilité, de sécurité...),
- ✓ **le maintien à domicile via l'adaptation de votre logement** au vieillissement et/ou au handicap.

Quel accompagnement ?

Pendant 5 ans, vous pouvez prétendre à un accompagnement complet et totalement gratuit pour vous :

- ✓ **un accompagnement technique sur votre projet de travaux** : définition des travaux à entreprendre, évaluation énergétique, conseils, accompagnement sur devis...
- ✓ **un accompagnement financier** : recherche et mobilisation de nombreux financements visant à réduire à son minimum votre reste à charge (aides financières directes sous forme de subventions, crédits d'impôts, prêts avantageux...)

Contacts

Pour toute demande d'information et/ou d'intervention, vous pouvez contacter l'équipe d'animation :

- ✓ en composant le **0805 69 23 20** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- ✓ par mail à l'adresse suivante : renovhabitat-tpm@citemetrie.fr

* Hors territoire couvert spécifiquement par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)





Alain ROQUEBRUN

Adjoint au Maire délégué
aux travaux et entretien
des bâtiments



Gérard LAUGIER

Adjoint au Maire délégué
à la Propreté Urbaine,
la gestion des déchets
et l'environnement



Paul BRUNETTO

Conseiller Municipal délégué
aux travaux et entretien
de voirie



Josiane AUNON

Conseillère municipale
déléguée aux cimetières

PIÉTONNIER DU PARC DU BÉAL

Les travaux de réfection du piétonnier longeant le Parc du Béal sont en cours d'achèvement. Après la construction d'un muret sur toute la longueur du piétonnier par une entreprise d'insertion, et la création d'un pluvial, il a été procédé à la pose d'un nouveau revêtement. Un aménagement paysager sera par la suite réalisé par le Service des Espaces Verts.



AVENUE LIEUTENANT JEAN TOUCAS

Un parking comprenant 25 places de stationnement est en cours de réalisation au niveau du n°76 de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas, sur une parcelle acquise par la Commune, en lieu et place d'un hangar et d'un garage en état d'abandon.



INSTALLATION DE NOUVEAUX CONTENEURS

Des conteneurs enterrés à ordures ménagères ainsi que des conteneurs semi-enterrés de tri sélectif ont été mis en place dans les secteurs suivants :

- ✓ Parking de Notre-Dame (tri sélectif + ordures ménagères)
- ✓ Chemin de l'Ubac (tri sélectif + ordures ménagères)
- ✓ Chemin du Moulin Premier (tri sélectif)



CIMETIÈRE DE LA BASTIDETTE

Réalisation d'un module en pierres sèches comprenant 42 nouvelles cases de columbariums et d'un chemin d'accès.





Hervé CILIA
Conseiller Municipal
délégué à la Culture



Gérard DELPIANO
Conseiller Municipal
délégué à l'Événementiel

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS : Les prochains grands rendez-vous

Théâtre, cirque, danse, salon des armes anciennes... Voici un aperçu des différentes manifestations culturelles et événementielles qui vous seront proposées à La Crau dans les prochaines semaines.

MÉGA SOIRÉE TOP 50

Spéciale 10^{ème} édition !



Vendredi 23 février 2018

Espace Culturel Maurric
21h

Présentée par David GALLI

Venez fêter la 10^{ème} édition de la Soirée TOP 50 avec les meilleurs tubes des années 70 à nos jours ! L'occasion une nouvelle fois de danser, chanter et vous amuser sur tous les rythmes : disco, funk, pop, salsa, madison, rock, dance, country, kuduro, zouk... un instant unique à partager en famille ou entre amis !

Nombreuses animations spéciales pour cette soirée anniversaire :

✓Présence de danseuses et de la chorégraphe Kelly PEREIRA

- ✓Animations de l'artiste magicien John BACK
- ✓Mix avec le DJ Craurois Antonio DUTTO
- ✓De nouveaux effets spéciaux spectaculaires !
- ✓Des surprises toute la soirée pour cette 10^{ème} édition !

Tarif : 5 € (tarif réduit pour tous et boissons à partir de 1 € !)

Infos et réservations : 06.79.01.78.04 (Places limitées - Réservations obligatoires)

« LES GRANDS FOURNEAUX »

Par la Compagnie Max et Maurice



Du jeudi 1^{er} mars

au samedi 3 mars 2018

Parking du Collège du Fenouillet - 20h
Spectacle tout public - Durée : 2h

Un restaurant ambulant au chic suranné vous ouvre ses portes pour le meilleur et pour le pire. Il est vrai qu'il est de plus en plus difficile de maintenir à flot de tels établissements, quand les pauvres et modestes employés que l'on peut compter sur les doigts d'une main et demi, sont obligés d'accomplir des tâches bien éloignées de celles pour lesquelles ils s'engagèrent, un jour lointain, sous l'emprise évidente d'une publicité trop élogieuse et dithyrambique... Dans une ambiance un peu baroque et manouche, les huit artistes, musiciens, jongleurs, acrobates et bien sûr serveurs régaleront doublement le public.

Au menu des Grands Fourneaux : de la gastronomie emplumée, des chorégraphies de style, quelques fantaisies lyriques, sans oublier des acrobaties enluminées, des artistes chics, des cuisiniers philosophes et enthousiastes et des musiciens allants et charmants. **Un restaurant pour chanter la bonne humeur, pour rire de tout et de rien et surtout de rien !**

Un repas (sans viande) est servi durant le spectacle (entrée, plat, salade, dessert). Il est compris dans le prix du billet.

Tarif unique : 25 €

Infos et réservations : 04.94.98.12.10

www.polejeunepublic.com

Ce spectacle est programmé dans le cadre de la Saison Cirque Méditerranée, proposé par le PôleJeunePublic, en partenariat avec la Ville de La Crau



SOIRÉE SALSA SOLIDARITÉ « MAIN DANS LA MAIN »

Samedi 17 février 2018

Espace Culturel Maurric - 19h30

Cette grande soirée réunit tous les passionnés de musique latino : élèves et écoles de de salsa de la région, mais aussi, tout simplement amateurs de rythmes latins. Elle représente aussi l'occasion de conjuguer plaisir et bonne action puisque la manifestation est organisée dans un but caritatif. Pour cette édition 2018, les profits seront ainsi reversés à trois associations qui oeuvrent en faveur des personnes, enfants ou adultes, porteuses d'un handicap :

- ✓ Au nom de la danse (enseignement de la danse)
 - ✓ Handi Club Pomponiana Olbia (entraînements sportifs)
 - ✓ Louis, Jules et Compagnie (soutien des familles d'enfants autistes)
- Différentes animations sont également prévues tout au long de la soirée...

Tarif : 10 €

Infos : Facebook - Salsa Solidarité



SOIRÉE THÉÂTRE

Vendredi 9 mars 2018

Espace Culturel Maurric - 21h

La Compagnie « La Crau'k en Scène » du Cercle Culturel Social Craurois vous propose une représentation unique de la comédie d'Alan AYCKBOURN, « Temps variable en soirée ».

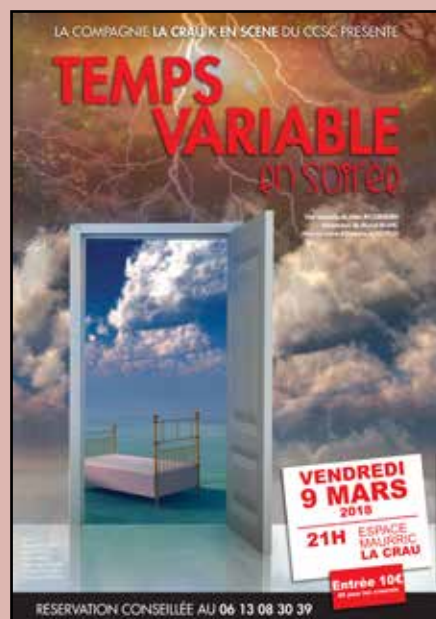
Ramona est ce que l'on appelle une « dominatrice ». Elle ne s'attend pas à vivre une soirée aussi étrange lorsqu'elle se rend à l'hôtel où son client Ron n'a plus vraiment l'âge ni la santé pour se prêter à sa spécialité... Mais lorsqu'elle réalise qu'elle est là pour signer la confession de foi d'un homme d'affaires peu scrupuleux, parfois macabre, elle se réfugie dans la petite pièce du fond qui va la faire voyager 20 ans plus tôt et rencontrer la victime de son client.

Un texte drôle et savoureux, des situations cocasses et un zeste de suspense...

Tarif : 10 € (8 € pour les craurois)

Infos : www.lacraukenscene.wixsite.com/ccsc

Réservations : 06.13.08.30.39



SALON DES ARMES ANCIENNES ET DU MILITARIA (2^{ème} édition)

Dimanche 4 mars 2018

Espace Culturel Maurric - de 8h à 18h

L'association crauroise BFURBLUM Événementiel organise ce salon pour la 2^{ème} année consécutive. De nombreux exposants d'armes anciennes d'exception et d'objets militaires seront présents. A souligner également la participation du Musée de la Gendarmerie de Pierrefeu, du Groupement du recrutement de la Légion Étrangère de Nice et du 54^{ème} Régiment d'Artillerie de Hyères. Diverses animations seront par ailleurs proposées tout au long de la journée par le Comité Départemental de Tir à l'Arc et l'association Country Club du Tanneron (démonstrations, initiations...).

Entrée : 3 €

(gratuit pour les moins de 12 ans)

Infos :

Yves BORDERE - 04.94.23.60.04
ou bordere.yves@orange.fr



SOIRÉE CELTIQUE

Samedi 10 mars 2018

Espace Culturel Maurric - 20h

Le Comité Officiel des Fêtes de La Crau vous propose une immersion dans l'univers celtique avec le groupe Celtic Canan. Leurs adaptations modernes des chansons et musiques traditionnelles vous plongeront dans l'ambiance chaleureuse des pubs irlandais et vous feront danser sur des rythmes festifs.

Tarif : 8 €

Infos :

06.10.38.72.98 ou 06.09.63.98.33



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU <http://eplc83.com>

Métropole suite et fin ? La transformation de notre CATPM en Métropole n'a pas été et n'est toujours pas un modèle d'information et de concertation avec les citoyens et leurs élus municipaux. Qu'on en juge!

CM du 27 juin 2017: les maires des communes et la CATPM travaillent en concertation sur le dossier de cette transformation. Rien n'a été défini pour le moment. En gros, circulez, il n'y a rien à voir!

CM du 9 novembre 2017: suite à nos questions, M. le Maire indique que la commune gardera les compétences suivantes : les bâtiments, l'Etat-Civil, les cimetières, les écoles, les sports non déclarés d'intérêt communautaire, l'opérationnalité des permis de construire, le social et la police. Et que la loi ne prévoit pas de concertation. Est-ce une raison, si près de l'échéance, pour ne pas plus informer et prendre l'avis de ses concitoyens ?

CM du 19 décembre 2017: « Au 1^{er} janvier 2018, la Métropole ne possédera pas encore les moyens nécessaires pour l'exercice d'une partie de ses compétences ». En d'autres termes, la Métropole ne sera pas prête avant janvier 2019. Pourquoi avoir alors déjà transféré une grande partie des compétences ? Le fait accompli ? Le sujet est pourtant d'importance. Dans le programme qui était présenté aux électeurs, le passage de TPM vers la Métropole ne figurait pas. M. le Maire n'a donc pas reçu mandat formel pour agir en lieu et place des crauloises et des craulois. Alors, pourquoi ne pas utiliser l'année à venir pour discuter le contenu de la fameuse charte de gouvernance et de confiance, et proposer une grande consultation citoyenne ? Par crainte de complications politiques si l'avis du peuple différerait de celui de nos édiles ? Et de se voir obligé de passer outre et contre son avis, comme on l'a déjà vu au niveau national pour la constitution européenne... ? Il fut un temps, pas si lointain, où pour passer de la CCVG à TPM, ont été organisés des débats entre les élus ainsi qu'une « consultation » citoyenne qui, au dire de Monsieur le Maire, aurait fait pencher la balance ? Aurions-nous peur de la démocratie ?

Vos élus : René Millot - Maguy Fache

LA CRAU - CAP SUR L'AVENIR

La Crau - Cap sur l'Avenir n'a pas transmis d'article ce mois-ci

LA CRAU BLEU MARINE

Changement au Front National de La Crau : un nouveau groupe d'élus reprend la flamme après la démission à mi-mandat de nos trois conseillers.

Une nouvelle équipe, plus que jamais présente et mobilisée, reste à votre service pour vous soutenir, vous défendre et intervenir sur toutes les questions qui vous préoccupent.

Nous entendons, par exemple, relever la question du logement social et, plus précisément, du montant annuel de la lourde pénalité que nous allons devoir payer au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain). Notre commune **fait partie des 13 villes et villages du Var en infraction car** elle ne remplit pas les obligations imposées par cette loi. En effet, nous disposons à ce jour, d'environ 7% de **logements sociaux** sur les **25%** à prévoir d'ici 2025. Le retard à rattraper étant très conséquent, faut-il s'attendre à un **bétonnage massif de notre jolie petite ville ? Il va de soi que nous surveillerons de près ce sujet même si nous n'imputons pas au maire et à sa majorité municipale cette contrainte due au gouvernement. Et bien sûr, nous veillerons aussi à ce que les occupants de ces futurs logements soient prioritairement nos concitoyens nationaux dans le besoin.**

Vous êtes nombreux à nous questionner sur bien d'autres problèmes locaux : lignes électriques, réseau internet, décharges sauvages, dos d'ânes ralentisseurs, tout à l'égout... Aussi, nous nous ferons un point d'honneur à porter votre voix au conseil municipal.

Votre élu : Didier CHAUVEL

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

FEVRIER / MARS 2018

ZONES	FEVRIER	MARS
ZONE 1 : Parc de La Moutonne L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 5	Lundi 5
ZONE 2 : La Pie / La Durande La Haute-Durande	Mardi 6	Mardi 6
ZONE 3 : Centre La Moutonne La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 1 ^{er}	Jeudi 1 ^{er}
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 2	Vendredi 2
ZONE 5 : Les Cougourdons Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 12	Lundi 12
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 13	Mardi 13
ZONE 7 : Rocade de l'Europe Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 8	Jeudi 8
ZONE 8 : Les Arquets Sud Les Levades / Les Goy's Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 9	Vendredi 9
ZONE 9 : Les Arquets Nord Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 19	Lundi 19
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 20	Mardi 20
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 15	Jeudi 15
ZONE 12 : Les Longues Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 16	Vendredi 16
ZONE 13 : La Gensolenne La Grassette / La Bastidette Le Mont-Redon	Lundi 26	Lundi 26
ZONE 14 : La Monache Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 27	Mardi 27
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 22	Jeudi 22
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 23	Vendredi 23

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles sont également en ligne sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»

Les infos du



MERCREDIS

MERCREDIS 4^{ème} Période

Du mercredi 14 mars 2018
au mercredi 18 avril 2018

Réservations :

du mardi 30 janvier au vendredi 9 février 2018

Confirmations :

du mardi 13 au samedi 17 février 2018

3 formules d'accueil sont proposées :

La Journée : de 9h00 à 17h00
Le matin avec repas : de 9h00 à 13h30
L'après-midi sans repas : de 13h30 à 17h00

Accueil échelonné de 7h30 à 9h00
et départ échelonné de 17h00 à 18h30



LOTO DU JIS

JEUDI 1^{er} MARS

à partir de 18h30
(ouverture des portes)

ESPACE CULTUREL JEAN-PAUL MAURRIC

Les bénéficiaires aideront au financement de séjours ainsi que de certaines activités sur les périodes de vacances



VACANCES

VACANCES DE FEVRIER

Du lundi 26 février 2018
au vendredi 9 mars 2018

Réservations :

du mardi 30 janvier 2018
au vendredi 9 février 2018

Confirmations :

du mardi 13 au samedi 17 février 2018

Les formulaires d'inscriptions sont disponibles à l'accueil du JIS ou téléchargeables sur le site internet www.jis-lacrau.com



SEJOUR ÉTÉ + de 13 ans

Bassin d'Arcachon en Juillet 2018

Dune du Pilat, Cap Ferret,
Canoë sur les eaux calmes de La
Leyre, Bordeaux... Hébergement en
camping

Renseignements et pré-inscriptions au JIS



BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia	6,50€
Cinéma Pathé av. 83.....	9,00€
Laser Quest	7,50€
Bowling	3,00€ à 5,90€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Lundi fermé
Mardi - Jeudi et Vendredi de 13h45 à 18h30
Mercredi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h30

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94
Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations
sur le site internet : www.jis-lacrau.com



Du vendredi 2 au dimanche 4 Salon des Vignerons et de la Gastronomie (8^{ème} édition)

Espace Culturel Maurric

De nombreux stands représentant toutes les régions de France : vigneron, spécialités gastronomiques, arts de la table... Dégustations, animations, tombola. Espace restauration sur place. Inauguration : vendredi 2 à 18h

Horaires du salon :

Vendredi 2 : 14h - 20h

Samedi 3 : 10h - 19h

Dimanche 4 : 10h - 18h

Entrée libre. Organisé en partenariat avec le Lions Club de Carqueiranne-La Crau au profit des enfants hospitalisés



Jeudi 8 Projection d'un film documentaire « Le Mékong, la mère des rivières »

Espace Culturel Maurric - 14h30

Animation du CCAS en faveur des Seniors

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Vendredi 9 Super Loto des Z'Acrau du RCT

Espace Culturel Maurric - 20h

(ouverture des portes à 18h30)

Nombreux lots à gagner : Séjours 3 jours/2 nuits à Vars et 2 jours / 1 nuit à La Foux d'Allos (repas + forfaits ski + bon 100 €), Wonderbox 3 jours / 2 nuits en famille, week-ends Wonderbox, électro-ménager, hoverboard, PS4, maillots du RCT dédicacés, TV LCD, caddie garni, places et vêtements du RCT, baptêmes de buggy 4x4, soins esthétiques (power plate, cryolipolyse), etc.

Buvette et snack sur place

10 € les 3 cartons et 20 € les 7 cartons

Places limitées (pas de réservation)



Lundi 12 Conférence « Agir Vitalité Maturité »

proposée par le CCAS

Thème : « Se protéger soi et les autres »
Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville - 14h30

Réservée aux Séniors de plus de 60 ans

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement (places limitées)



Mercredi 14 Collecte de sang

Club House du Complexe Sportif de l'Estagnol, La Moutonne - de 15h30 à 19h30



Jeudi 15 Sortie à l'Opéra de Toulon du CCAS

Récital des Chœurs de l'Opéra de Toulon

Départ de l'Office de Tourisme - 13h15

Sortie réservée aux Séniors de plus de 60 ans, organisée en partenariat avec le CCAS de Toulon, le Service Animation Séniors de Toulon et TPM

Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement (places limitées)



Vendredi 16 Scène ouverte

Auditorium de l'Ecole de Musique - 21h

Renseignements : 04.94.66.05.87



Samedi 17 Soirée Salsa Solidarité « Main dans la main »

Espace Culturel Maurric - 19h30

Grande soirée latino regroupant l'ensemble des écoles salsa de la région, organisée dans un but caritatif. Les fonds récoltés seront reversés à 3 associations :

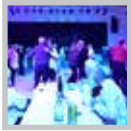
- «Au nom de la danse» (enseignement de la danse à des personnes handicapées)
- «Handiclub Pomponiana Olbia» (entraînement sportif de jeunes handicapés)
- «Louis, Jules et compagnie» (aide au développement et à l'épanouissement des enfants autistes, accompagnement des familles)

Buvette et restauration sur place

Vente de tee-shirts

Tarif : 10 €

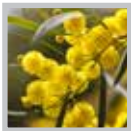
Infos : Facebook - Salsa Solidarité



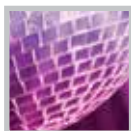
Dimanche 18
Après-midi dansant de l'association Isis Animation Crauroise
 Espace Jean Natte (1^{er} étage) - 14h
 Animation musicale assurée par ABC Anim
 Concours de gâteaux sur inscription (dépôt des gâteaux à 13h30)
 Places limitées
Réservations conseillées :
 06.64.27.68.05 ou 06.19.32.94.51
 ou isis.animation.jeunes@gmail.com



Mardi 20
Repas «Crêpes» du CCAS
 Espace Culturel Maurric - 12h
 Repas dansant réservé aux seniors de 60 ans et plus
 Attention ! Apporter ses couverts
Participation financière : 15 € pour les craurois (18 € pour les habitants d'autres communes)
Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement



Vendredi 23
Sortie du CCAS à Tanneron et à Grasse
 Départ de l'Office de Tourisme - 8h
 Visite d'une exploitation de mimosas à Tanneron, repas et visite de la Parfumerie Fragonard à Grasse. Sortie réservée aux Séniors de plus de 60 ans. Participation financière : 40 €
Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement (places limitées)



Vendredi 23
Méga Soirée Top 50
 10^{ème} édition !
 Espace Culturel Maurric - 21h
 Grande soirée spéciale pour cette 10^{ème} édition avec de nombreuses surprises!
 Vous ne connaissez pas encore le concept ? Imaginez une folle soirée autour du meilleur des tubes des années 70 à aujourd'hui. L'occasion de danser, chanter et vous amuser entre amis ou en famille sur tous les rythmes : disco, funk, salsa, madison, rock, dance, country, kuduro, zouk, etc.
Tarif : 5 € (tarif réduit pour tous !)
Infos et réservations : 06.79.01.78.04 (Places limitées - Réservations obligatoires)

A PRÉVOIR POUR LE MOIS DE MARS 2018



Jeudi 1^{er}
Loto du JIS
 Espace Culturel Maurric - 18h30
 Nombreux lots à gagner
 Les bénéficiaires aideront au financement des activités et séjours du JIS



Du jeudi 1^{er} au samedi 3
Spectacle de cirque « Les Grands Fourneaux »
 Par la compagnie Max et Maurice
 Parking du Collège du Fenouillet - 20h
 Un restaurant ambulant au chic suranné vous ouvre ses portes pour le meilleur et pour le pire. Les huit artistes, musiciens, jongleurs, acrobates feront le service et régaleront doublement le public...
 Un repas (sans viande) est servi durant le spectacle (entrée, plat, salade, dessert), compris dans le prix du billet.
 Spectacle programmé dans le cadre de la Saison Cirque Méditerranée, proposée par le PôleJeunePublic, en partenariat avec la Ville de La Crau
Tarif unique : 25 €
Infos et réservations : 04.94.98.12.10 - www.polejeunepublic.fr



Dimanche 4
Salon des Armes Anciennes et du Militaria (2^{ème} édition)
 Espace Culturel Maurric - de 8h à 18h
 Nombreux exposants d'armes anciennes d'exception et d'objets militaires
 Démonstrations et initiations au tir à l'arc
 Organisé par l'association BFURBLUM Événementiel



Vendredi 9
Sortie du CCAS au Dôme de Marseille
Spectacle « Age tendre, la Tournée des Idoles 2018 »
 Départ de l'Office de Tourisme - 12h45
 Concert de tubes inoubliables des idoles des années 60/70. Sortie réservée aux Séniors de plus de 60 ans
Participation financière : 57 €
Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin uniquement (places limitées)



Vendredi 9
Soirée Théâtre
 « Temps variable en soirée », comédie d'Alan AYCKBOURN présentée par la Compagnie « La Crau'k en Scène » du Cercle Culturel Social Craurois. Espace Culturel Maurric - 21h
Tarif : 10 € (8 € pour les craurois)
Infos :
 www.lacraukenscene.wixsite.com/ccsc
Réservations : 06.13.08.30.39



Samedi 10
Soirée celtique
 Espace Culturel Maurric - 20h
 Animation musicale assurée par le groupe Celtic Kanan qui vous plongera dans l'ambiance chaleureuse des pubs irlandais et vous fera danser sur des rythmes festifs.
 Buvette et petite restauration sur place
 Organisée par le Comité Officiel des Fêtes
Tarif : 8 €
Infos : 06.10.38.72.98
 ou 06.09.63.98.33

Naissances

Lola PÉLÉ
Nino BUTTY
Charlie BUTTY
Paul GUESDON
Stan RATEAU
Maël LE PALUD
Abigaël MARTINET
Yahya BOUYAHYAOU

Mariages

Fabrice LELIEVRE et Meryem ELGAIDI
Yoann GIRAUDO et Déborah CHIRI
Michel VALETTE et Gilbert PRIMA

Décès

Jean TORRECILLAS
Patrick CERRA
Gabrielle MARCANTONI veuve CAMP
Angèle LA RUSSA épouse TORTORA
Annie PRIVÉ épouse LEFEBVRE
Norbert INGARGIOLA
Denise BUSSONE veuve COLLET

ATELIERS DE CALLIGRAPHIE

L'Association « D'Or et de Pigments » propose des cours de calligraphie latine au Domaine de La Castille. Cinq journées sont programmées aux dates suivantes : les jeudis 22 février, 22 mars, 26 avril et 24 mai 2018, de 9h30 à 17h30, et seront ouvertes aux adultes et ados, débutants ou avancés. Les séances seront animées par Cécile PIERRE, artiste calligraphe, qui enseigne la calligraphie historique et gestuelle depuis 12 ans et qui a créé un véritable univers artistique autour de cette technique de la « belle écriture » (création de tableaux, d'empreintes végétales, de calligraphie sur photos, fabrication de couleurs, etc.).

Infos et inscriptions :
06.78.23.23.93 - www.or-pigments.com

PERMANENCES

✓ **Patricia ARNOULD**,
Conseillère Départementale du Canton de La Crau, tiendra une permanence le **vendredi 16 février 2018 de 10h à 12h** à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République). Elle recevra sans rendez-vous.

✓ Présence de l'**agence mobile du Réseau Mistral** sur le marché de La Crau (Rue Aspirant François Philippe, près de La Poste), **mercredi 28 février 2018, de 8h30 à 12h30** (achat et renouvellement des titres de transport, renseignements horaires et itinéraires, etc.).

✓ **La société VEOLIA** tiendra plusieurs permanences en Mairie, les dates suivantes, **de 13h30 à 16h30** :
Mercredi 7 février 2018
Mercredi 14 février 2018
Mercredi 21 février 2018
Mercredi 28 février 2018
Vous pourrez, lors de ces permanences, poser vos questions éventuelles et obtenir tous les renseignements utiles concernant votre facture d'eau.

✓ Vous pouvez rencontrer **Jean-Louis MASSON, Député de la circonscription** :
- A la permanence parlementaire d'Hyères (10 Allée Moignard), en prenant rendez-vous au 09.62.55.78.97 ou par mail collaborateur@jlmasson.fr
- Tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois à la Maison des Associations de La Garde (95 Rue Marc Delage), de 9h à 12h.

ATTENTION ! SUPPRESSION DE LA PERMANENCE DE LA CPAM

Suite à une baisse de la fréquentation (moins de 4 rendez-vous pour chaque permanence), les services de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Sécurité Sociale) ont décidé de mettre un terme à la permanence qui était assurée en mairie tous les vendredis matins, à compter du 5 février 2018.

L'Assurance Maladie vous rappelle que vous pouvez accéder à ses services par différents moyens :

- ✓ 24h sur 24 et 7 jours sur 7, sur le site internet ameli.fr et via votre compte personnel ameli qui vous permet de poser vos questions par mail et d'obtenir des réponses en moins de 48h,
- ✓ en appelant le 3646 (0,06 €/min + prix appel)
- ✓ dans des points d'accueil de proximité comme l'accueil permanent de Hyères ou les permanences organisées dans les Maisons de Services au Public (la plus proche se situe à Solliès-Pont).

RAPPEL : LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST EN COURS

L'opération annuelle de recensement de la population se poursuit jusqu'au 17 février 2018. Ce recensement est obligatoire. Vous pouvez répondre aux questionnaires soit par internet, sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, soit directement sur papier (les questionnaires devront être ensuite remis aux agents recenseurs sur rendez-vous, ou à envoyer en Mairie ou à la Direction Régionale de l'INSEE). Les agents recenseurs contacteront les personnes concernées. Ils seront munis d'une carte officielle les accréditant. Merci de leur réserver un bon accueil.

LES BONS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

André TROGLIA nous avait fait part, voici quelques années, d'anecdotes concernant, entre autres, la libération du village en 1944, et la mise en place de la croix du Fenouillet dans l'année qui a suivi. Nous le retrouvons pour quelques pages dans lesquelles il aborde l'histoire de sa famille qui s'inscrit dans celle de notre village.

Ma famille est arrivée à La Crau en 1933, l'année de mes sept ans. Nous avons emménagé dans la rue du Gapeau (Avenue de la Libération), dans la maison d'Henri AUGIER, au numéro 66 (actuellement numéro 69). Mon père avait créé une grosse entreprise de maçonnerie qui employait une quinzaine d'ouvriers, et, pour stocker son matériel et ses outils, il louait une remise, deux maisons plus loin au numéro 64. L'entreprise ne possédait pas de camions, rares à l'époque, mais l'approvisionnement en matériaux ne posait pas de problème, ceux-ci étant livrés sur place par les fournisseurs. Pour aller sur les chantiers, mon père utilisait sa bicyclette, ses plus gros clients étant les domaines agricoles de La Crau, il n'avait pas à se déplacer bien loin. L'entreprise avait effectué des travaux pour la commune, notamment au cimetière. A l'époque, celui-ci, plus petit qu'aujourd'hui, était à l'écart du village, entouré de champs de vignes. Il y avait juste une cabane pour abriter les outils et une fontaine pour permettre aux personnes qui venaient fleurir les tombes de remplir leur arrosoir. Mon père en avait réalisé l'extension ainsi que la construction de la maison du gardien vers 1936 ou 1937.

Dans la rue, à côté de la remise de mon père, travaillait une modiste, Madame DON. C'est une profession qu'on ne voit plus guère aujourd'hui, dont le travail consistait à fabriquer des chapeaux. Il y en avait deux dans le village, l'autre étant installée sur le boulevard. N'ayant pas de boutique, elle travaillait chez elle, six chapeaux étant exposés derrière une fenêtre du rez-de-chaussée, qui servait de vitrine. Devant sa maison se trouvait une des nombreuses pompes à eau qui alimentait la population.

En 1937, nous avons déménagé pour aller habiter au numéro 28 de la même rue, à côté du salon de coiffure de

Rosette ESPARU. Nous étions presque en face de la forge de Paul PISTON qui travaillait avec son fils Fernand. Ils ne manquaient pas de travail car les paysans utilisaient encore uniquement des chevaux pour les travaux des champs ou pour tirer les charrettes, et ceux-ci venaient s'y faire ferrer ou tondre à la tondeuse électrique. Les deux forgerons effectuaient aussi l'affutage des aiguilles, burins, pics, socs de charrues... que les artisans et les paysans leur amenaient. Contrairement à aujourd'hui, les outils coutaient cher, alors on les faisait durer.

Du même côté de la rue, à deux maisons de la forge et un peu en retrait par rapport à la route, le garage de mécanique automobile de Monsieur MARTEL était équipé de pompes à essence situées entre deux platanes. Si les arbres sont toujours là, les pompes ont disparu il y a très longtemps,

ainsi que le garage qui a fermé il y a quelques années. Après le garage, au fond de la petite impasse travaillait un tonnelier, Monsieur DANOI. Puis, on trouvait la boulangerie de Germaine VINET passée, dans les décennies qui ont suivi, aux mains de différents propriétaires. Des nombreux commerces qui animaient la rue du Gapeau à l'époque, cette boulangerie est le seul qui existe encore. Un peu plus loin, à l'angle de la rue des Escudiers, Jeannette GARINO tenait une épicerie. Aux Escudiers, le couvent, transformé depuis en maison de retraite, était encore en activité. En face de celui-ci, une étable abritait des vaches. Elle appartenait à Julien TROPINI, que je revois encore revenir de la Castille avec sa cavalle (jument) chargée d'herbe fraîche pour nourrir ses bêtes.



Cette photo des Escudiers prise en 2013 montre, au centre, l'étable dont parle André TROGLIA. Les portes sont restées telles qu'elles étaient à l'époque.

AU MENU DE LA CANTINE elior®

RESTAURATION SCOLAIRE

du 5 au 9 février

Lundi

- Pain de légumes
- Quenelles béchamel
- Blé / Epinards bio à la crème * **BIO**
- Yaourt / Yaourt aromatisé *
- Fruit de saison

Mardi

- Crème de lentilles **BIO**
- Navarin d'agneau **CHEF VF**
- Poêlée du jardin
- Tomme grise / Fourmois *
- Fruit de saison

Judi

- Radis beurre
*Chou rouge aux pommes **
- Nuggets de colin sauce tartare
- Pommes de terre vapeur
*Choux-fleurs persillés **
- Emmental / Fromy *
- Smoothie banane fraise

Vendredi - menu végétarien

- Betteraves / Chou blanc aux raisins *
- Couscous végétarien
- Semoule
- Fruit de saison **BIO**

du 12 au 16 février

Lundi

- Haricots verts en salade
*Maïs aux deux poivrons **
- Hachis parmentier **VF**
- Fraidou / Six de Savoie *
- Fruit de saison

Mardi

- Salade club
- Iceberg vinaigrette orientale
- Sauté de veau aux olives **VF**
- Courgettes à la provençale
- Mimolette / Croûte noire *
- Entremets à la vanille **BIO**

Judi

- Carottes râpées **BIO**
*Salade du maraicher **
- Jambon blanc **LR VF**
- Haricots verts saveur du jardin
- Tomme blanche
*Fondus Président **
- Moelleux pommes spéculoos **CHEF**

Vendredi Menu asiatique

- Salade chinoise
- Beignets de colin
- Riz cantonnais
- Yaourt aromatisé / Yaourt nature *
- Ananas au sirop

du 19 au 23 février

Lundi

- Concombre **BIO**
*Radis beurre **
- Sauté de boeuf en estouffade **VF**
- Frites
- Camembert / Bûchette au chèvre *
- Flan nappé au caramel

Mardi

- Salade au brie et raisins
*Endive aux pommes **
- Omelette **BIO**
- Carottes fraîches persillées
- Rondelé nature / Rondelé aux noix *
- Roulé au chocolat

Judi





- Achards de légumes
*Chou-fleur vinaigrette **
- Jambalaya **CHEF VF**
- Edam / Gouda *
- Fruit de saison

Vendredi

- Smoothie betterave
- Parmentier de colin
- Cotentin
*Rondelé aux poivres de Madagascar **
- Fruit de saison

du 26 février au 11 mars

VACANCES
D'HIVER

- BIO** Produit Bio 
- LR** Label Rouge 
- VF** Viande / Volaille Origine France  
- CHEF** Recette du Chef
- * 2^{ème} choix
(Ecoles Elémentaires uniquement)



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications
en fonction des disponibilités des produits et
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr



La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire

INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Février 2018

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Imprimerie Marim - 04 98 00 13 00

Distributeur : ADREXO - 04 94 30 22 10

Imprimé à 9000 exemplaires